MISE EN LIGNE LE: 01/07/2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Ballancourt-sur-Essonne

N° 26.06.06.

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN POINT D'ACCES AU WIFI TERRITORIAL DU VAL D'ESSONNE.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BALLANCOURT-SUR-ESSONNE se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, en vertu des articles L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

- **M. MIONE Jacques, Maire,**
- **Mme TREHARD Dominique,**
- **M. TERRIER Michel,**
- **Mme SOUFFRON Isabelle,**
- **M. IMBERT Patrick,**
- **Mme TURON Claudine,**
- **M. LEFETZ Sébastien,**
- **Mme GABILLET Julie,**
- **M. BOURREL Sébastien,**
- **Mme CARVALHO Joëlle,**
- **M. LAPORTE Dominique,**
- **Mme PETIT Sophie,**
- **Mme MATHIEU Nelly,**
- **Mme BOUCHE Adeline,**
- **Mme BAKWO Caroline,**
- **Mme FENDRI Sandrine,**
- **M. BERLET Cyrille,**
- **Mme FORTIER Sabine,**
- **M. FRANCES Marc,**
- **M. SAUVAGE Johan,**
- **Mme LOPES Céline,**
- **Mme MANTEL Francine,**
- **Mme STRAZIELLE Aurélie,**
- **M. SAMSON Pierig.**

Absents représentés :

- **M. AGUILLON Laurent, procuration à Mme CARVALHO Joëlle,**
- **M. PELLAN Christian, procuration à Mme TREHARD Dominique,**
- **M. SAILLEAU Franck, procuration à Mme STRAZIELLE Aurélie.**

Absents (es) non excusée(s) : **- M. MESSAOUDI Christophe,**
- Mme PINTO Dominique.

Secrétaire de séance : **- M. LEFETZ Sébastien.**

Date de convocation : 17 juin 2026	
	à 20 h 30
Nombre de membres en exercice...	*29*
Quorum.....	*15*
Nombre de membres présents.....	*24*
Nombre de pouvoirs.....	*3*
Nombre de suffrages exprimés...	*27*

MISE EN LIGNE LE: 01/07/2026

N° 26.06.06. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN POINT D'ACCES AU WIFI TERRITORIAL DU VAL D'ESSONNE.

(ANNEXE 1)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération n° 96-2025 du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2025 portant appel à candidatures pour 2026 auprès des communes dans le cadre du déploiement du wifi territorial du Val d'Essonne et approbation de la convention de mise à disposition de points d'accès et d'autorisation d'occupation du domaine public ;

Considérant que dans le cadre du Plan Numérique Intercommunal approuvé le 28 juin 2022, la CCVE a souhaité développer le réseau wifi territorial en faveur des habitants et de tous les usagers ;

Considérant que le wifi territorial permet d'assurer un accès internet sans fil, gratuit et sécurisé de qualité aux habitants, visiteurs de passage ou tout autre acteur du territoire ;

Considérant en conséquence, que le wifi territorial est une solution d'accès à internet gratuite pour ceux qui n'ont pas d'accès internet ou qui ont des difficultés à se connecter à internet ;

Considérant que la commune de Ballancourt sur Essonne a souhaité proposer une solution afin de permettre à tous une connexion wifi à internet d'une façon plus étendue ;

Considérant la volonté de la commune d'installer un point d'accès au wifi territorial par la mise en place d'une borne en extérieur et en intérieur qui sera située au gymnase Pierre Denise ;

Considérant qu'il convient de signer la convention de mise à disposition au wifi territorial du Val d'Essonne et d'autorisation d'occupation du domaine public ;

Vu l'avis émis par la Commission Travaux dans sa séance en date du 22 juin 2026 ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de déploiement du wifi territorial sur la commune de Ballancourt-sur-Essonne ;

MISE EN LIGNE LE: 01/07/2026

- **approuve les termes de la convention de mise à disposition d'un point d'accès au wifi territorial et d'occupation du domaine public, jointe en annexe, à intervenir avec la Communauté de Communes du Val d'Essonne ;**

- **retient que le point d'accès au wifi territorial destiné au public sera implanté sur le gymnase Pierre Denise ;**

- **dit que cette convention est établie pour une durée de 12 mois à compter de sa signature et sera reconductible tacitement 4 fois pour la même durée ;**

- **autorise M. le Maire, ou en cas d'empêchement de celui-ci un adjoint, à signer la convention correspondante à intervenir entre la Communauté de Communes du Val d'Essonne et la commune de Ballancourt-sur-Essonne ainsi que tout document y afférent ;**

- **dit que les dépenses en résultant seront prélevées à l'article correspondant du budget communal.**

Le Secrétaire de Séance,

Sébastien LEFETZ.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Jacques MIONE.

Délais et voies de recours :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
* date de sa réception par le représentant de l'Etat
* date de sa publication ou de sa notification.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant la commune, ce délai suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :
* à compter de la notification de la réponse de la commune
* deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de la commune pendant ce délai.